

communiqué de presse

IMMIGRATION ETRANGERE A GENEVE

L'immigration étrangère a constitué, au cours des dernières années, le facteur déterminant de l'évolution démographique du canton. Le ralentissement de la croissance de la population genevoise enregistré en 1985 (+ 1 261 habitants, contre + 3 539 en 1984) s'explique d'abord par une perte migratoire de Suisses, aussi bien Genevois que Confédérés (- 1 274); les mouvements migratoires d'étrangers se soldent à nouveau, en 1985, par un excédent important (+ 2 157), qui résulte de 21 088 arrivées et 18 931 départs.

Une publication du Service cantonal de statistique (SCS), qui vient de paraître¹⁾, apporte un éclairage nouveau sur l'immigration étrangère à Genève durant les années 1981-1984. Cette publication constitue la première présentation complète des données de l'Office fédéral des étrangers à Berne, données selon la catégorie de permis qui permettent de mieux saisir les conséquences démographiques de la politique fédérale en matière d'immigration étrangère.

Deux constatations principales (chiffres de 1984) :

- Le terme d'"immigration étrangère" recouvre des mouvements de nature très diverse : entrée dans le canton de nouveaux travailleurs sous permis B (annuel) en vertu des contingents annuels fixés par la Confédération (839); entrée d'anciens saisonniers ayant obtenu leur stabilisation (498); regroupements familiaux (3 042); internationaux dont l'immigration n'est pas contrôlée (solde migratoire : + 421), etc.

Les stabilisations de travailleurs saisonniers (après 36 mois d'activité sur une période de 4 ans), qui sont souvent accompagnées ou suivies du regroupement familial, constituent actuellement pour les étrangers la principale porte d'entrée à Genève. En 1984, 1 355 travailleurs saisonniers ont été stabilisés, soit en cours d'année (857), soit lors de leur arrivée à Genève (498).

1) Evolution de la population étrangère à Genève 1981-1984; "Aspects statistiques" n° 49, janvier 1986; prix 5 F.